



OFFRE COMMERCIALE : Gestion - Location

HONORAIRES DE LOCATION D'HABITATION – A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

Un mois de loyer charges comprises.

HONORAIRES GESTION

Gestion locative	Selon la formule choisie
Assurance loyers impayés	2.3 % ttc

FRAIS DE LOCATION D'HABITATION – A LA CHARGE DU LOCATAIRES

Frais liés à la visite du bien, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail	12 €/m ² ttc
Etat des lieux	3 €/m ² ttc
Total	15 €/m ² ttc

Conformément aux décrets Loi Alur

Location de parking :

- Propriétaire : deux mois de loyer
- Locataire : un mois de loyer

A SAVOIR :

- Frais de gestion totalement déductibles de vos revenus fonciers
- Souscription assurance loyers impayés : tarif forfaitaire à 2,3 % TTC des loyers encaissés
Sur demande du bailleur

BARÈME GESTION LOCATIVE L'AMI IMMOBILIER CONSEIL



HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % TTC de l'encaissement	7 %	8 %	9 %	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 350 € TTC	●	●	●	
Reddition mensuelle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	

PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC par an et par lot
Gestion des contentieux : recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	○	●	450 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	●	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion technique des travaux supérieurs à 1500€ : vérification du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux, règlement	○	○	●	150 € TTC + 3 % TTC du montant des travaux TTC
Gestion et règlement des appels de fond, réception et transmission des courriers syndic	○	●	●	140 € TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	○	○	○	100 € TTC
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	○	●	●	100 € TTC
Représentation aux Assemblées Générales (taux horaire)				

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation optionnelle payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%